



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/10/2022

Dossier complet le :

23/12/2022

N° d'enregistrement :

2022-6497

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques en toiture à destination du matériel agricole et d'une partie de la production végétale.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installation classée pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Implantation d'un bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques sur le toit à usage de stockage fourrage et matériel. Surface : 1241,4 m <sup>2</sup> - Dimensions : 60x20,69m

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'un nouveau bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques sur le toit. Ce bâtiment sera destiné à au stockage du matériel agricole et d'une partie de la production végétale (bottes de foin et de paille).

Avec ce bâtiment projeté, l'exploitation pourra augmenter sa surface de stockage et mettre à l'abri des aléas climatiques les engins agricoles et les bottes de fourrage nécessaire à l'élevage.

Le bâtiment projeté permettra la réorganisation de l'exploitation. Un bâtiment sera libérer du fourrage et une aire de stockage a plat sera créée pour les céréales ainsi qu'un atelier mécanique.

Le bâtiment agricole sera implanté sur le site d'exploitation de M. Plu Alexandre, sur la parcelle D 1727, lui appartenant en pleine propriété.

## **4.2 Objectifs du projet**

Création d'un espace de stockage indispensable pour le bon fonctionnement de l'exploitation. Il permettra la réorganisation du site pour aménager une plateforme de stockage à plat et un atelier mécanique.

L'emplacement a été choisi de manière à ce que le bâtiment agricole projeté soit implanté sur le site d'exploitation, à proximité des bâtiments existants et dans le respect de l'éloignement aux habitations et cours d'eau.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Création d'une plateforme pour accueillir la charpente métallique du bâtiment.

Coulage des fondations béton et montage de la charpente métallique.

Pose du bac acier puis des modules pour les panneaux photovoltaïques.

Installation d'un local technique pour les onduleurs à l'extérieur du bâtiment, mais accolé à celui-ci. Mise en sécurité de ce local.

Création d'une tranchée pour le passage des gaines et câbles électriques permettant le raccordement depuis les onduleurs jusqu'au point de livraison (liaison TGBT-PDL) -> voir plan de masse

Pose du PDL (compteur en limite de propriété) -> voir plan de masse

Raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau électrique existant (travaux menés par ENEDIS après étude faite par un chargé d'affaires ENEDIS).

Pose du bardage prévu : bac acier couleur sable, RAL 1015, sur la longue face Sud.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Hangar de stockage pour les engins agricoles et le fourrage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit être soumis au service de la DDPP pour examen du projet et avis.

Le projet a été soumis à Mme Pauline Gautier, animatrice de la Zone Natura 2000 Bocage à Osmoderma eremita au sud du Mans dans le cadre d'une évaluation des incidences. Mme Pauline Gautier a effectué une visite sur site afin d'effectuer un recensement des espèces et des habitats.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire en cours d'instruction PC07235122Z0006.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions : 60 par 20,69 ml Surface : 1 241,4 m <sup>2</sup>	mètres linéaires mètres carrés

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

La Paquerie 72240 TENNIE  
Parcelle D 1127

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bocage à vieux arbres entre les massifs de Charnie et de Sillé le Guillaume
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du projet comprend une zone humide potentielle de probabilité assez forte. L'emprise du projet ne se situe pas dans une zone prélocalisée humide ou une zone humide d'importance majeure. Afin de minimiser l'impact du projet sur la zone humide potentielle concernée, les eaux pluviales de surface imperméabilisées seront gérées par le biais de deux bassins présent sur le site d'exploitation. Ces bassins sont équipés d'un débit de fuite qui permet l'infiltration dans les sols.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tennie s'inscrit dans le PPRI de la Vègre approuvé par arrêté préfectoral n° 2013332-0014 du 5 décembre 2013 - et dans le SAGE sur la Sarthe Aval, approuvé par Arrêté en date du 10 juillet 2020. Selon le PPRI de la Vègre : la parcelle concernée par le projet n'est pas située dans un secteur susceptible d'être affectée par une inondation. Selon le SAGE Sarthe Aval : la zone humide est alimentée par une des onze masse d'eau souterraine codifiée FRGG079 Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure Nord-Est du massif.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bocage à <i>Osmoderma eremita</i> entre Sillé le Guillaume et la Grande Charnie. Dans la zone Natura 2000. Un PC11 a été effectué avec Etude simplifiée des incidences en zone Natura 2000. Relevé et état des lieux effectués sur le terrain pour les habitats et les espèces.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrachage de 30ml de haie compensé par la plantation d'une haie de 75ml composé d'arbres à hauts jets. Les haies d'arbres est primordial, elles participent à la régulation des crues et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles jouent également un rôle important pour la biodiversité. C'est pourquoi le linéaire de haie supprimé sera remplacer par un linéaire plus important. La typologie des plantations sera équivalente : arbres de hauts jets.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation simplifiée des incidences en zone Natura 2000 a été réalisé avec l'aide de l'animatrice de la zone concernée : FR5202003 - Bocage a Oesmoderma eremité entre Sille-le-Guillaume et la Grande Charnie. Cette évaluation des incidences est annexée au présent formulaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment projeté sera destiné au stockage (matériel agricole et fourrage). Il sera implanté à proximité directe des bâtiments de l'exploitation agricole et sera éloignée des habitations de tiers (en dehors du périmètre de réciprocity des 100m).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la période de chantier uniquement -&gt; livraison par camion des poteaux métalliques constituant la charpente, idem pour les reste du matériel.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Implantation d'un nouveau linéaire végétal qui a terme permettra de diminuer la visibilité du bâtiment projeté depuis l'espace public.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être vu par les instances compétentes, service de la DDPP et services urbanismes (dossier PC en cours). L'exploitation ne sera que peu modifiée, le bâtiment projeté n'entraînera aucune modification des effectifs, des méthodes d'élevage, de la quantité d'effluents etc.

Le bâtiment projeté permettra de disposer d'un outil de travail actuel, aux normes. Il sera équipé de panneaux photovoltaïques en toiture afin d'y intégrer une dimension environnementale et de s'inscrire dans les pratiques actuelles en matière de production énergétique et d'agriculture.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation simplifiée des incidences en zone Natura 2000 et d'un état des lieux sur terrain.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DUPLICATA ARRETE ICPE DU 12/02/2020
EVALUATION DES INCIDENCES EN ZONE NATURA 2000
Avis DDPP en date du 02/11/2022
Plan vue projet par rapport à la zone humide potentielle

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

TENNIE

le,

07/10/2022

Signature

